

ASSOCIATION
SOCIÉTÉ
D'HORTICULTURE

DE
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS



BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

IX^e VOLUME

n^o 12



DÉCEMBRE

1881

—
SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ERNEST PAYEN

11, place de l'Hôtel-de-Ville. 11

3510
La prochaine réunion générale aura lieu le 8 Janvier 1882.

CONVOICATIONS

Les réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à deux heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à trois heures, dans une des salles de l'ancien Evêché.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. —
M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, vice-président.
M. Cossin, secrétaire.
M. Cabot, bibliothécaire-archiviste.

BUREAU CENTRAL

M. Vernois, président.
MM. Thirion, Minguet et Frémy, vice-présidents.
M. Bruiet, secrétaire-général.
M. Cagny, secrétaire-général-adjoint.
MM. Jassemijn et Macret, secrétaires.
M. Drivière, trésorier.
M. Daguet, trésorier-adjoint.
M. Vinet, bibliothécaire-archiviste.
M. Reusse, conservateur du matériel.
Jardinier-professeur : M. Dubarle.

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Watry. — M. de Watry. — M. Thirion. — M. Vernois.
M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais.
— M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Colas. — Brochon. — Simon Compiègne. — Tassin.
— Félix Dupuis. — Bougeonnier. — Fossiez. — Guinand. — Minard. — Fleury. — Noché. — Barbier.

Pont : MM. Renaut, président.

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lane.
Secrétaire : M. Cottard. — Vice-Secrétaire : M. Rodian Louisj.
Trésorier : M. Huss. — Délégué : M. Pichon.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 4 DÉCEMBRE 1881. — PRÉSIDENTE DE M. VERNOIS.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté.

Une dame patronnesse est admise et un sociétaire est présenté.

Un magnifique lot de légumes de 62 variétés est présenté par M. GORENFLOT. — *Mention très-honorable.*

M. le Secrétaire dépose sur le bureau :

1° Le programme de l'exposition qui aura lieu à Marseille à la fin de mai 1882.

2° Le programme des cours publics de l'école d'arboriculture de Tournai, avec une carte d'entrée pour l'année 1882.

2° Le catalogue de Mme veuve Cordier et fils, pépiniéristes à Bernay (Eure).

4° L'annonce du traité complet d'agriculture et d'horticulture de M. Victor Hugot.

5° Les procès-verbaux suivants :

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1881. — PRÉSIDENTE DE M. LANE.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

2° Par M. PICHON, 1 lot de plantes de serre chaude. — *Mention très-honorable.* Et un autre de 56 variétés de légumes. — *Mention très-honorable.*

2° Par M. HARLAY, de Marly, 42 variétés de poiriers en palmettes. — *Mention très-honorable.*

3° Par M. HUSS, un lot de bégonias et 10 variétés de geraniums. — *Mention très-honorable.*

4° Par M. VALLET, un lot de raisins. — *Mention très-honorable.*



SHAS



000000003693

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1881. — PRÉSIDENTE DE M. BAUDET.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. PICHON, 14 variétés de dracœna, un anthurium crystallinum et un areca rapida. — *Mention très-honorable.* — 50 variétés de beaux légumes. — *Mention honorable.*

2° Par M. HUSS, 10 variétés de geraniums et 2 de cinéraires hybrides. — *Mention très-honorable.*

3° Par M. HARLAY père, pépiniériste à Marly-la-Ville, 53 variétés de poiriers et 22 de pommiers en forme quenouilles. (Arbres de 2 ans). — *Mention très-honorable.*

SECTION DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1881. — PRÉSIDENTE DE M. BENOIST.

M. BELLARD dépose sur le bureau 23 variétés de fruits et 10 de légumes. — *Mention très-honorable.*

M. Thirion donne lecture d'un article de M. Barral relatif à l'*Application de la lumière électrique à l'horticulture*, dont les conclusions sont les suivantes, d'après le docteur Siemens :

1° La lumière électrique détermine la production de la matière verte dans les feuilles des plantes et active leur développement ;

2° Une source électrique d'une lumière égale à 4,400 bougies, placée à une distance de 2 mètres des plantes en voie d'accroissement, paraît exercer une action égale à la lumière du jour pendant l'hiver ; des résultats plus économiques pourraient, au reste, être obtenus avec une source de moindre énergie ;

3° L'acide carbonique et les composés nitreux produits en petite quantité dans l'arc électrique n'exercent aucune action fâcheuse sur les plantes enfermées dans l'espace clos où elle jaillit ;

4° Les plantes ne paraissent pas exiger une période de repos pendant les vingt-quatre heures d'une journée, mais font, au contraire, de vigoureux et incessants progrès si elles sont soumises à la lumière du soleil et pendant la nuit à la lumière électrique ;

5° Les radiations caloriques émanées d'un arc électrique puissant peuvent combattre avantageusement les effets du froid nocturne et favoriseraient probablement la maturation des fruits cultivés à l'air libre ;

6° Lorsqu'elles sont soumises à l'influence de la lumière électrique, les plantes peuvent soutenir une température de terre plus élevée, ce qui est avantageux pour employer la lumière électrique à la culture forcée ;

7° La dépense de l'électro-horticulture dépend exclusivement du prix de la force employée, et peut devenir très faible quand la force est empruntée à des sources naturelles, telles que les chûtes d'eau.

Les échantillons obtenus montrent très clairement que les plantes développées sous l'influence de la lumière solaire pendant le jour, de la lumière électrique durant la nuit, surpassent en vigueur et en rapidité de croissance celles qui sont soumises seulement à la lumière du jour ; elles présentent quelques-uns des caractères des végétaux des latitudes élevées qui restent exposés pendant tout l'été à l'action continue de la lumière, ainsi que l'ont remarqué la plupart des voyageurs qui ont parcouru la Norvège.

M. Vernois ajoute qu'il résulte d'un autre article de M. Barral :

1° Que les radiations émanées d'un régulateur sans globe sont nuisibles.

2° Que les radiations émanées d'un régulateur entouré d'un globe transparent sont suffisantes pour maintenir vivantes des plantes de plein air.

M. le Président termine en exprimant l'espoir de voir prochainement utiliser au profit de l'horticulture l'électricité que les spécialistes réussissent à produire aujourd'hui par tant de moyens.

M. Drivière, trésorier, donne un aperçu de la situation financière de la Société, qui n'a jamais été aussi satisfaisante.

M. le Secrétaire général annonce que MM. Thirion, Vinet, Reusse, Brochon et Mouy ont été désignés par le Conseil d'administration pour vérifier les dits comptes et arrêter un projet de budget qui sera inséré au Bulletin aussitôt après son approbation.

Il annonce également que le 1^{er} janvier étant un dimanche, la prochaine réunion générale de la Société aura lieu le 8 janvier.

Il est procédé aux élections des membres du Bureau pour 1882.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

Nombre des votants : 39.

Président : M. Vernois.....	38 voix.
Vice-président : M. Thirion.....	38
— M. Frémy.....	38
— M. Minguet.....	37
Secrétaire général : M. Bruiet.....	38
Secrétaire général adjoint : M. Cagny.....	36
Secrétaire : M. Jassemmin.....	38
— M. Macret.....	38
Trésorier central : M. Drivière.....	37
Trésorier adjoint : M. Daguet.....	38
Bibliothécaire archiviste : M. Vinet.....	38
Conservateur du matériel : M. Reusse.....	38

Au nom du bureau réélu, M. le Président remercie les sociétaires de la marque de confiance qu'ils viennent de lui donner et dit que tous ses efforts tendront à assurer la prospérité de la Société.

Le scrutin pour la nomination des membres du Conseil d'administration pour l'année 1882 donne le résultat suivant :

Nombre des votants : 34.

MM. Collas, Brochon, Compiègne, Tassin, Dupuis (Félix),

Bougeonnier, Fossiez, Guinand et Barbier ont obtenu chacun 30 voix.

M. Minard.....	30 voix.
M. Fleury.....	27
M. Noché.....	23

Ces 12 sociétaires sont proclamés membres du Conseil d'administration.

Viennent ensuite M. Quicray, 12 voix, etc., etc.

Il est procédé au tirage de la loterie, composée de fruits du jardin d'expériences.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Membre admis dans la séance du 4 décembre 1881.

M^{me} DELAUNAY, propriétaire à Versigny.

EXPOSITION D'HORTICULTURE DE SOISSONS

LE 13 AOUT 1881

Rapport de M. Dubarle.

Le 13 août, la Société de Soissons ouvrait un concours horticole dans son splendide jardin d'essais qui, grâce au généreux concours de ses membres, sera bientôt revenu aussi brillant qu'avant le néfaste hiver de 1879-80.

MM. Cottin, de Paris; Dorival, de Rouen; Arlet, d'Epernay; Chaintron, de Meaux; Dollé, de Laon; Dubarle père, de Senlis; Dubarle fils, de Reims; Latinois, de Saint-Germain; Rohart, de Beauvais, et Remy, de Soissons, composaient un jury dont les connaissances ne pouvaient être contestées.

L'expérience acquise dans les précédentes expositions par

les organisateurs de ce concours, a beaucoup facilité la tâche des juges, dirigés avec une parfaite courtoisie par MM. Salle-ron, président, Tassin, secrétaire général, et Lambin, professeur.

La culture maraîchère était brillamment représentée par MM. Vaternelle, de Rozet-Saint-Albain, et Moreau, d'Ecuiry, récompensés par des médailles d'or, et onze autres horticulteurs auxquels le jury a décerné des médailles de vermeil et d'argent.

M. Moreau, pépiniériste à Fontenay-aux-Roses, remportait une médaille d'or pour sa belle collection d'arbres. Malheureusement les fruits étaient en petit nombre et le meilleur lot, celui de M. Raboisson, de Soissons, obtenait une médaille de vermeil.

Les plantes de serres et d'ornement étaient, comme presque toujours, la grande attraction du concours, et, parmi les lauréats, nous signalerons ceux qui ont remporté les médailles d'or : MM. Deshayes, de Soissons; Moreau, d'Ecuiry; Moreau, de Fontenay-aux-Roses; M. Poirier, de Versailles.

MM. Debray, de Paris; Leblond, de Montmorency, et Laquas, de Presles, dont vous connaissez tous les serres et leurs accessoires, figuraient en tête des médaillés des arts horticoles.

M. Péan, dessinateur des jardins des Sociétés de Soissons et de Senlis, était honoré d'une médaille d'or.

Dans la section de l'Agriculture, M. Fischer, de Chaillevois, nous a vivement intéressés en coagulant en notre présence, en moins d'un quart d'heure, du sang des abattoirs, excellent engrais pour lequel nous n'avons pas hésité à lui accorder une médaille d'or.

La plus grande cordialité n'a cessé de régner entre tous, jurés, exposants et membres du bureau, que je prie de vouloir bien recevoir l'expression du bonheur que j'ai éprouvé en passant cette journée de fête horticole au milieu d'eux.

EXPOSITION D'HORTICULTURE D'EPERNAY

LE 4^{er} SEPTEMBRE 1881.

Rapport de M. Dubarle.

Délégué par la Société d'horticulture de Senlis, j'ai eu l'honneur d'avoir pour collègues, comme membres du jury, MM. Cosson, de Coulommiers; Henry, de Dijon; Houdiart, de Saint-Germain-en-Laye; Lapy, de Soissons; Lefrançois, de Meaux; Lemoine, de Nancy; Bossiaud, de Pontoise; Sansoy, d'Etampes; Raguét, de la Picardie; Vigneau, de Montmorency; Carlier, de Château-Thierry; Dubarle, de Reims, et Bach, de Melun, sous la présidence de M. Bergman, de la Société centrale de France, c'est-à-dire toutes personnes très compétentes.

Quoique le jury se soit fractionné, nos opérations ont été longues et laborieuses. Que de fois nous sommes-nous trouvés hésitants devant les magnifiques lots exposés par des concurrents du premier mérite!

Cette exposition est la plus belle qu'il m'ait été donné de voir.

Heureusement, nous avons à notre disposition deux grands prix d'honneur, qui ont été décernés, l'un à M. Bonher, jardinier-chef chez M. Henri Gallice, à Epernay, et l'autre, à M. Rœmpler, horticulteur, à Nancy, pour plantes ornementales à feuillage.

Cinq médailles d'or ont été obtenues pour plantes de serres par MM. Machet frères, de Chalons-sur-Marne, Lemoine, du même pays, Cresson, de Charleville, Dubray, de Reims, et Guignon, d'Epernay.

M. Crousse, de Nancy, recevait également une médaille

d'or pour ses magnifiques bégonias à fleurs doubles, non au commerce.

Les dames patronnesses remettaient leur médaille d'or à M. Lange, fleuriste-décorateur à Paris, pour ses couronnes et bouquets.

Sept médailles de vermeil, huit d'argent et quatre de bronze ont été également méritées par divers exposants dans la section de floriculture, qui était véritablement remarquable.

La section maraîchère, quoique moins brillamment représentée, n'en a pas moins largement mérité les quatorze récompenses qui lui ont été attribuées, parmi lesquelles trois médailles d'or :

La première, par M. Arlet, jardinier, chez M. Chandon de Briailles, à Epernay.

La deuxième, par M. Courtois, jardinier à Coulancy.

La troisième, par M. Meunier, champignoniste à Reims.

M. Favret, de Pierry, exposait, hors concours, un lot de légumes digne d'une haute récompense et qui faisait l'admiration des visiteurs.

L'arboriculture était représentée par des horticulteurs-marchands dont deux : MM. Bruneau, de Paris, et Leboul, d'Epernay, ont remporté des médailles d'or.

Nous retrouvons dans les arts horticoles, MM. Beaume, de Boulogne ; Leblond, de Montmorency ; Raveneau, de Paris ; Anfroy, d'Andilly, etc., etc., dont les produits sont avantageusement connus. M. Péan, architecte-paysagiste, obtient, ainsi que son concurrent de Paris, une médaille de vermeil de première classe.

Enfin, un autre de nos Sociétaires, M. Hardivillé, de Chambly, obtient une médaille de vermeil de deuxième classe pour sa coutellerie.

L'exposition de la section de viticulture, si intéressante en Champagne, était fort appréciée des connaisseurs, et les récompenses ont été sérieusement disputées.

En résumé, exposition magnifique à tous les points de vue, réception cordiale, dont je remercie sincèrement le président et les membres de la Société qui l'aidaient à faire les honneurs de cette fête horticole.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Destruction des vers blancs. — Un jardinier, M. Louis Schmidt, voyait ses plates-bandes ravagées. Elles étaient plantées particulièrement de fraisiers. Le ravage était l'œuvre des vers blancs. M. Schmidt essaya un mélange d'eau et d'acide phénique cristallisé, dans la proportion de 15 grammes de celui-ci dans 15 litres d'eau, soit un gramme par litre. Il travailla ses plates-bandes et les arrosa avec cette dissolution ; les fraisiers reprirent avec vigueur. Les laitues et les choux qu'il y plaça ensuite poussèrent également à merveille. Apercevant plus tard, au mois d'août, les mêmes ravages dans une autre partie de son jardin, il employa le même procédé et réussit pareillement.

(*Journal de vulgarisation de l'horticulture*).

*
**

Bouturage des arbres fruitiers, système de M. Th. Lagarde, de Kirvoi-Rog (Russie). — En février, couper, sur des rameaux bien sains, des boutures de 0,40 de longueur, en ayant soin que l'œil inférieur se trouve à 0,15 de la section.

Après les avoir laissés s'humecter pendant plusieurs heures, dans une solution aqueuse de sulfate de fer (un morceau gros comme une noix pour 20 litres d'eau), les mettre, pour qu'elles se ressuint, à l'ombre dans une serre à multiplication, en ayant soin de placer les boutures debout.

On fait ensuite à chacune de ces boutures quatre incisions longitudinales à angles droits, dans l'écorce, en ayant soin de faire la première incision exactement sous l'œil de la base. La longueur de ces incisions ne doit pas dépasser 0^m,005 à 0^m,006.

On emplît alors de sable fin, bien tamisé, des pots de 0^m,08 à 0^m,09, au fond desquels on a mis une bonne couche de tessons, et on y plante les boutures en les plaçant sens dessus-dessous, c'est-à-dire la tête en bas, de manière que l'œil de la base seul soit à l'air. On place ensuite les pots sous cloches, dans la tannée tiède, et on humecte légèrement le sable des pots.

Au bout de quelques jours, à l'endroit où la section a été opérée, un bourrelet se sera formé.

On retire alors les boutures du sable, et on les plante normalement dans de petits pots contenant un mélange de terre franche tamisée, de terreau de vache bien consommé, et le sixième environ de sable fin.

Le bourrelet doit être entouré d'une légère couche de sable.

On placera les pots sur une couche moins chaude que celle sur laquelle ils se trouvaient auparavant. Dès que les yeux gonfleront, il faudra graduellement et chaque jour en supprimer un, en commençant par la tête de la bouture, de manière à faire refluer la sève vers l'œil de la base qui est seul destiné à végéter.

(*Cercle pratique d'horticulture et de botanique du Havre*).

*
* *

Destruction de l'araignée rouge. — Comme moyen de destruction, d'après le *Lyon horticole*, M. Liabaud, horticulteur à Lyon, est parvenu à s'en débarrasser avec de la cendre de bois; voici du reste comment il s'exprime à ce sujet :

« ... J'avais sans succès, fait usage de la fleur de soufre, l'araignée n'y faisait pas attention. Dernièrement, j'eus l'idée d'essayer la cendre de bois; je la projetai par petites poignées lancées avec force sur mes *camélias*; j'obtins un plein succès; le lendemain, la plupart des araignées étaient mortes ou sur le point de mourir. »

(*Journal de vulgarisation de l'horticulture*).

*
* *

Le Prunier à feuilles pourpres (*Prunus Pissardii*), par M. L. VAUVEL. — Au nombre des végétaux rustiques de récente introduction se place au premier rang, comme étant appelé à occuper un grand rôle décoratif dans les jardins, le *Prunus Pissardii* ou *Prunier à feuilles pourpres*.

Cette espèce fut envoyée en 1879, de Téhéran (Perse) en France, par notre collègue et ami M. Pissard, jardinier chef du shah de Perse : D'après les renseignements verbaux que nous a donnés son introducteur, de retour à Paris, c'est un arbre de vigueur moyenne, constituant une tête compacte, et son feuillage conservant tout l'été son coloris d'un pourpre intense; — ce qui n'a pas lieu, on le sait, pour quelques autres végétaux également à feuilles pourpres, tels que le *Pêcher*, par exemple, qui n'est réellement pourpre qu'au printemps.

De plus, le *Prunus Pissardii* se couvre de fruits dont le volume rappelle celui de la mirabelle. Ces fruits, de même que les feuilles, sont pourpres dès leur origine.

Jusqu'ici nous n'avons pu juger cette précieuse nouveauté que sous le rapport du feuillage, car M. Paillet, horticulteur à Châtenay, près Sceaux, en avait exposé un lot de jeunes sujets nains à l'exposition de Paris. Depuis, à l'une des Séances de la Société d'horticulture de France, le même horticulteur en a présenté un spécimen en pot, et greffé sur haute tige.

Dans les deux cas on a pu juger de la beauté réelle du feuillage et nul doute, nous le répétons, que dans un avenir prochain le *Prunus Pissardii* entrera dans la composition des massifs d'arbustes, où, associé aux feuillages verts de ses voisins, il produira le plus brillant contraste, soit qu'on le conduise en tige, ou en buisson ou touffe.

Le *Prunus Pissardii* est mis en vente à partir de cet automne, chez M. Paillet, horticulteur à Châtenay, près Sceaux (Seine).

(*Journal de vulgarisation de l'horticulture*).

*
* *

Poirier franc porte-greffe ou égrain Couturier. — Il y a déjà un certain nombre d'années, M. J. Couturier père, horticulteur à Saint-Michel (Seine-et-Oise), ayant remarqué parmi un lot de sujets de poiriers francs un exemplaire remarquable par sa vigueur et ses dispositions à former une tige droite et filant bien, eut l'idée de le multiplier, par voie de greffe bien entendue. L'idée fut excellente car les résultats en furent heureux, et aujourd'hui, les carrés de jeunes sujets francs destinés à former des tiges sont d'abord greffés en écusson rez de terre; ils développent rapidement des tiges de 2 à 3 mètres, droites et lisses comme des cierges, qui, à leur tour, seront greffés en tête avec les variétés du commerce.

Nous ajouterons que ce sujet, auquel nous accordons le nom d'*Egrain Couturier*, est d'une reprise facile, et est sous ce dernier rapport un excellent porte-greffe dont nous n'hésitons pas à recommander l'emploi à tous les pépiniéristes.

Du reste, l'usage de surgreffer ainsi les sujets ayant de mauvaises dispositions à former des tiges vigoureuses et bien droites, est déjà fort usité pour les pommiers.

(*Journal de vulgarisation de l'horticulture*).

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

Statuts. (1).

Art. 1^{er}. — La Société prend la dénomination de : *Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis*. — Son siège est à Senlis.

Art. 2. — Son but est d'encourager et de perfectionner, dans l'arrondissement, les diverses branches de la science horticole, potagère, fruitière et florale, et de venir en aide aux sociétaires blessés ou malades, lorsque son état financier le permettra.

Art. 3. — Elle cherchera à atteindre ce but, en favorisant les relations, en excitant l'émulation de toutes les personnes qui s'intéressent à l'horticulture, par la propagation des bonnes méthodes et leur application dans un jardin, qui serait ou deviendrait la propriété de la Société; par des concours,

(1) Les statuts ont été approuvés par M. le Préfet de l'Oise, le 18 septembre 1866.

expositions, leçons théoriques et pratiques, visites des cultures, récompenses, en un mot par tous les moyens dont elle pourra disposer.

Composition de la Société.

Art. 4. — La Société se compose de membres titulaires et de membres correspondants (1).

Les dames qui voudront en faire partie, porteront le nom de *dames patronnesses*.

La cotisation annuelle est fixée, pour chaque membre titulaire ou dame patronnesse, au chiffre de 40 fr. ; dans certains cas prévus par le règlement intérieur, ce chiffre pourra être réduit à 5 fr.

Administration. — Bureau. — Fonctionnaires.

Art. 5. — Le Bureau se compose de :

- Un président ;
- Deux vice-présidents (2) ;
- Un secrétaire-général ;
- Deux secrétaires ;
- Un trésorier.

La Société pourra créer des Comités, dont les présidents feront, de droit, partie du Bureau.

Dans l'assemblée générale où se feront les élections, les sociétaires présents de chaque canton de l'arrondissement choisiront, parmi eux, deux membres dont la réunion formera un Comité consultatif.

Art. 6. — Les présidences d'honneur seront offertes à M. le Préfet du département, à M. le Sous-Préfet, à M. le

(1) Tout membre qui aura versé 150 fr., pourra être admis comme *membre perpétuel* et exempt de toute cotisation (Délibération du 26 janvier 1873.)

(2) Trois vice-présidents (Arrêté préfectoral de janvier 1880).

Maire de la ville de Senlis, et à Monseigneur l'Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis.

Attributions du Bureau.

Art. 7. — Le Bureau représente la Société, a tous les pouvoirs nécessaires pour gérer et administrer activement et passivement, percevoir tous les fonds qui lui appartiennent, à quelque titre que ce soit ; il en ordonne et surveille l'emploi ; il présente à la Société tous les règlements que peut nécessiter l'exécution des statuts.

Art. 8. — Le président a la police des séances.

Art. 9. — Les attributions des autres membres du Bureau seront définies par les dispositions réglementaires intérieures.

Art. 10. — Les membres du Bureau sont élus pour un an et sont rééligibles.

Art. 11. — Il y aura une séance le premier dimanche de chaque mois. Il en sera rendu compte dans un *Bulletin mensuel*. — On pourra se réunir en séance extraordinaire, sur la convocation du Bureau.

Art. 12. — Les expositions, visites, concours et leçons seront réglés par des dispositions particulières.

Art. 13. — Toute discussion politique ou religieuse est formellement et sévèrement interdite.

Règlement général (1).

CHAPITRE I^{er}.

Composition de la Société.

Art. 1^{er}. — La Société prend le titre de Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis ; mais elle admet dans son sein toutes les personnes étrangères à cette circonscription qui désirent en faire partie.

Art. 2. — Elle se compose de membres titulaires, de membres correspondants, de dames patronnesses et de membres perpétuels (2). — Les membres titulaires et les dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 40 francs, exigible d'avance et datant du 4^{er} janvier précédent, quelle que soit l'époque de l'admission. — Les membres correspondants sont désignés par le Conseil d'administration, qui fait connaître leurs droits à ce titre, ils sont exempts de cotisation ; ils ont le droit d'assister aux séances de toutes les sections, mais il n'y ont que voix consultative. — Les membres perpétuels sont ceux qui ont fait don à la Société d'une somme de 200 francs au moins ; ils sont exempts de la cotisation (3). — De plus, tout sociétaire qui aura rempli une fonction pendant trois années au moins, pourra en recevoir le titre avec la qualification *honoraire*, lorsqu'il n'aura pas été réélu.

(1) Le présent règlement a été approuvé par M. le Préfet de l'Oise, suivant avis de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis, en date du 7 janvier 1870.

(2) MM. les Instituteurs sont admis gratuitement (Délibération du 31 août 1879.

(3) 150 francs (Délibération du 26 janvier 1873).

Art. 3. — Toute personne désirant faire partie de la Société, en qualité de membre titulaire ou de dame patronnesse, devra en faire la demande, écrite et signée, au président de la Société ou de l'une des Sections ; à la séance suivante il sera statué sur l'admission par mains levées, à moins que le scrutin secret n'ait été réclamé par cinq membres au moins.

Art. 4. — Les dames patronnesses et les membres titulaires pourront faire retirer, au siège de la Société, un diplôme constatant leur qualité, et dont le coût sera de un franc.

Art. 5. — Lors du paiement de la cotisation, il est remis, chaque année, une carte nominative donnant le droit d'entrée personnelle au jardin d'expériences, aux séances de la Société et aux leçons d'horticulture théoriques et pratiques ; elle doit être revêtue de la signature du titulaire.

Art. 6. — Tout membre qui voudra cesser de faire partie de la Société, devra en donner avis, par écrit, au président de la Section, dont il fait partie, et transmis au secrétaire-général avant le 15 janvier suivant.

CHAPITRE II.

Conseil d'administration.

Art. 7. — La Société tout entière est régie par un *Conseil d'administration* siégeant à Senlis une fois par mois, et pouvant être convoqué spontanément par le président de la Société.

Art. 8. — Ce conseil est formé du bureau central de la Société, du président et des délégués de chacune des sections, nommés en la forme prescrite par les articles 13 et 14. Le président et le secrétaire général de la Société en sont de droit le président et le secrétaire.

Art. 9. — Le conseil d'administration vote les dépenses,

les expositions, les jours et heures des séances des sections, des leçons du professeur, reçoit les comptes du trésorier central, nomme les membres des diverses commissions d'intérêt général, dresse tous les ans le budget, statue sur toutes les questions intéressant l'organisation et les finances de la Société en se conformant au règlement; mais toute question entraînant une modification ou une dérogation à ce règlement ne peut être décidée que par un vote de toute la Société, constaté par la majorité des suffrages exprimés dans toutes les sections.

Toute décision du Conseil d'administration sera immédiatement communiquée par le secrétaire-général, à toutes les sections, qui seront tenues de s'y conformer. Les secrétaires des Sections en devront renvoyer un accusé de réception sur une feuille contenant de plus tous les éléments nécessaires pour la rédaction d'un extrait du procès-verbal de chaque séance de leur Section.

CHAPITRE III.

Des Sections.

Art. 40. — Pour mieux étendre son influence et son enseignement, la Société se subdivise en Sections, composées de trente membres au moins, dirigées par un Bureau particulier, et siégeant dans toute commune ou fraction de commune, qui aura été désignée par un vote spécial des membres de la Section.

Art. 41. — Le siège de la Société est à Senlis.

Art. 42. — Le Bureau central est composé de :

Un président ;

Deux vice-présidents (1) ;

(1) Trois (Autorisation préfectorale de janvier 1880).

Un secrétaire-général ;

Un vice-secrétaire-général ;

Deux secrétaires ;

Un trésorier ;

Un trésorier-adjoint ;

Un bibliothécaire-archiviste ;

Un conservateur, chargé spécialement de la garde et de la surveillance de tous les objets appartenant à la Société.

Art. 43. — Le Bureau central est nommé tous les ans, par tous les membres de la Société, en la manière suivante :

Toutes les Sections, dans leur séance de novembre, ouvrent un scrutin, dont le résultat, une fois contrôlé, est envoyé sous enveloppe cachetée au secrétaire-général; la section centrale vote à son tour dans sa séance de décembre, et, la réunion de tous ces scrutins opérée, il est procédé à un dépouillement général, dont le résultat désigne les titulaires pour l'année suivante.

Art. 44. — Les Bureaux des Sections se composent, pour une section de trente membres, de :

Un président ;

Un vice-président ;

Un secrétaire ;

Un vice-secrétaire ;

Un trésorier ;

Et un membre délégué au conseil d'administration de la Société.

Pour une Section de cinquante membres, de :

Un président ;

Deux vice-présidents ;

Un secrétaire ;

Un vice-secrétaire ;

Un trésorier ;

Et deux délégués.

Au delà de ce nombre, les membres du Bureau restent les mêmes, mais les délégués sont augmentés dans la proportion de un par cinquante membres.

Les élections des Bureaux des Sections ont lieu dans les

séances de décembre, pour entrer en fonctions le 1^{er} janvier suivant (1).

Art. 15. — A part la présence d'un membre du Bureau central, le Président de chaque Section fait la police des séances, fait exécuter les décisions d'intérêt général prises par le Conseil d'administration, surveille la bonne exécution du règlement, et n'est responsable de ses actes que devant le Conseil d'administration.

Art. 16. — Le secrétaire tient le registre des délibérations, et en adresse un extrait au secrétaire-général, conformément à l'article 9.

Art. 17. — Le trésorier perçoit les cotisations, et en retourne le montant au trésorier central, en retenant les frais de bureau, dont il envoie le bordereau, signé par lui et par le président, pour être soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Art. 18. — La nomination des présidents d'honneur est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Art. 19. — Les membres de toutes les Sections peuvent concourir aux expositions générales de la Société. — Ils pourront concourir et obtenir des récompenses pour apports aux réunions générales de la Section centrale, conformément à l'article 22 du règlement.

Art. 20. — A chaque séance de la Section, il pourra être déposé sur le bureau des plantes, fruits, légumes, outils et objets intéressants l'horticulture. Une Commission permanente, nommée tous les ans à cet effet dans la séance de décembre, entrera en fonctions le 1^{er} janvier, et appréciera ces objets. Un, deux, ou trois points, correspondant aux désignations : mention simple, mention honorable, mention très-honorable, seront donnés par la Commission à chaque lot présenté, suivant le mérite de ces objets.

(1) La Section centrale, ou de Senlis, quel que soit le nombre de ses membres, nommera douze délégués au Conseil d'administration (Délibération du 2 août 1874).

Art. 21. — Le concours pour apports aux séances sera divisé en quatre parties distinctes :

- 1^o L'Arboriculture ;
- 2^o La Culture potagère ;
- 3^o Les Plantes d'ornement ;
- 4^o Les Arts et Industries horticoles.

Art. 22. — Après la séance de décembre, il sera fait dans chaque Section, par les soins du secrétaire, un relevé des points obtenus dans le courant de chaque année pour chaque présentation, et il pourra être décerné dans chaque Section et dans chaque catégorie :

- 1^o Une médaille d'argent de 2^e classe au concurrent qui aura obtenu le plus de points à partir de 10 ;
- 2^o Une médaille d'argent de 1^{re} classe à celui qui aura obtenu le plus de points à partir de 15 ;
- 3^o Une médaille de vermeil de 2^e classe à celui qui aura obtenu le plus de points à partir de 20 ;
- 4^o Une médaille exceptionnelle de vermeil à celui de tous les concurrents qui aura obtenu le plus de points dans sa catégorie.

Toutefois, la médaille exceptionnelle de vermeil ne sera décernée qu'autant que plusieurs membres auraient concouru pour l'obtention des médailles inférieures (1).

Art. 23. — Les membres de toutes les Sections peuvent concourir pour les récompenses décernées par la commission des visites.

Dispositions générales.

Art. 24. — Toutes les fonctions sont gratuites. Elles ne peuvent être remplies que par un membre titulaire de la Société.

Dans le cas où un membre de la Société se rendrait, ou se serait rendu coupable de faits qui pussent porter atteinte à la

(1) Délibération du 4 décembre 1881.

considération de la Société ou à la sienne propre, le Conseil d'administration devra, après enquête, prononcer sa radiation des listes de la Société.

Art. 25. — Toute modification au présent règlement devra être proposée par dix membres au moins et transmise par écrit au conseil d'administration qui consultera la Société conformément à l'article 9 du présent règlement.

Règlement du Jardin (1).

Art. 1^{er}. — Le Jardin de la Société d'horticulture est ouvert les dimanches et jours de fête depuis deux heures jusqu'à huit heures du soir du 1^{er} mai au 1^{er} septembre. — Le reste de l'année de midi à cinq heures.

Art. 2. — Les jours de la semaine, excepté le samedi réservé pour les travaux d'entretien, il sera ouvert de midi à six heures.

Art. 3. — Tous les membres de la Société accompagnés de leur famille, pourront y entrer aux heures indiquées ci-dessus, en présentant leur carte de l'année.

Art. 4. Les plantes, fleurs et fruits étant la propriété de tous les sociétaires seront respectés par chacun d'eux.

Art. 5. — Le jardinier professeur ne pourra disposer d'aucun des produits du jardin qui devront être distribués à chacune des séances aux membres présents.

Art. 6. — Les chiens — même tenus en laisse — ne pourront pas y être introduits.

(1) Délibération du 26 mai 1868.

Apports sur le marché (1).

Art. 1^{er}. — Afin d'encourager l'amélioration et la vente des produits de la culture maraîchère, de la floriculture et de l'arboriculture, la Société décernera des médailles d'argent aux producteurs (Sociétaires ou non) qui apporteront sur le marché de Senlis, aux époques ci-dessous désignées, les produits jugés, par une commission spéciale, les meilleurs et les plus avantageux. Ces produits devront être mis en vente par les présentateurs.

Art. 2. — Les concours auront lieu aux époques suivantes (2) :

Légumes : Les deuxièmes mardis de mai, juillet et octobre.

Fleurs : Les deuxièmes mardis de mars, mai et octobre.

Arbres et Arbrisseaux : Deuxième mardi d'octobre.

Art. 3. — Le bureau de la Société s'entendra avec l'administration municipale pour l'emplacement à réserver aux apports de fleurs et arbres.

Art. 4. — Les concours seront annoncés par affiches, insertions dans le bulletin et dans les journaux.

(1) Délibération du 26 décembre 1880.

(2) Le deuxième mardi de chaque mois, de mars à octobre (Décision du 27 mai 1881).

Concours entre garçons-jardiniers (1).

Art. 1^{er}. — Un concours sera ouvert entre les garçons-jardiniers travaillant dans tout l'arrondissement.

Art. 2. — Ce concours aura lieu sous la forme d'un examen, à la suite duquel un nombre indéterminé de médailles d'argent et de bronze, petit module, pourront être décernées aux concurrents qui auront répondu de la manière la plus satisfaisante; il leur serait tenu compte d'un mémoire écrit et d'un plan ou dessin exécuté par eux, dans le cas où il en serait présenté.

Art. 3. — Le jury d'examen sera composé de six membres, savoir : un pour la partie théorique, physiologie végétale, géologie et météorologie; un pour l'arboriculture; un pour la culture légumière; un pour la culture forcée; un pour la culture des serres chaudes et tempérées; un pour les cultures ornementales de pleine terre.

Art. 4. — Tout examinateur devra être suppléé dans l'examen d'un concurrent appartenant à sa famille ou ayant travaillé sous ses ordres; il sera désigné à cet effet, et à l'avance, trois jurés supplémentaires.

(1) Délibération du 26 décembre 1880

Liste des Membres de la Société.

Membres perpétuels.

1866. Madame de Watry (décédée).
MM.
1866. Bourbonneux, propriétaire à Senlis.
1866. Brochon, propriétaire à Montlévêque.
1866. Bruiet, propriétaire à Senlis (secrétaire-général).
1866. Bruslé (décédé).
1866. Cagny, vétérinaire à Senlis (secrétaire-général-adjoint).
1866. De Caix de Saint-Aymour, Paris.
1869. De Condé (baron), château de Montataire.
1866. Corbin (décédé).
1866. Cossin, chef d'institution à Senlis (secrétaire honoraire).
1866. Desachy (Charles), conducteur des ponts et chaussées à Senlis.
1866. Deshais (décédé).
1873. Frémy, propriétaire à Senlis (vice-président).
1866. Froment, propriétaire à Saint-Firmin.
1866. Jannin, propriétaire à Senlis.
1867. Lemaire, propriétaire à Nanteuil.
1872. De Maintenant, procureur de la République à Compiègne.
1866. De Maricourt, propriétaire à Villemétrie (vice-président honoraire).
1866. Minguet, propriétaire à Senlis (vice-président).
1866. Odent, propriétaire à Senlis.
1867. Perpette, entrepreneur à Chantilly.
1867. Picard, château de Geresme, près Crépy.
1874. Sebert (décédé).

1875. Seillière (baron), à Cires-les-Mello.
1867. Thiénard, propriétaire à Ermenonville.
1866. Thirion, propriétaire à Villevert (vice-président).
1866. Vernois, propriétaire à Senlis (président).
1866. Vinet, artiste graveur à Senlis (bibliothécaire).
1868. De Watry (décédé).

Dames patronnesses.

Mesdames,

1880. Baudet, propriétaire à La-Chapelle-en-Serval.
1872. Bonnet, propriétaire à Senlis.
1867. Boufflet, marchande de cordes à Senlis.
1866. Bruiet, propriétaire à Senlis.
1874. Colombier (vicomtesse du), au château de la Victoire.
1866. Corbin, propriétaire au château de Mortefontaine.
1869. Condé (baronne de), au château de Montataire.
1870. Damainville, au château de Pondron.
1884. Delaunay, propriétaire à Versigny.
1880. Deshais, propriétaire à Senlis.
1880. Marteaux, à La Chapelle-en-Serval.
1867. Martin, propriétaire à Ermenonville.
1880. Motel, à La Chapelle-en-Serval.
1868. De Parseval, propriétaire à Senlis.
1869. Périer, propriétaire à Ducy.
1867. Picard, propriétaire à Crépy (château de Geresme).
1866. Régnier (M^{lle}), propriétaire à Senlis.
1868. Renaut, propriétaire à Pont-Sainte-Maxence.
1877. Taupin, grainetier à Senlis.
1875. Turquet (Jules), propriétaire à Senlis.
1876. Turquet (Philbert), à Senlis.

Sociétaires.

MM.

1874. Appert, propriétaire à Senlis.

1877. Aubin, manouvrier à Apremont.
1880. Aubin, horticulteur à Luzarches.
1880. Audy, dentiste à Senlis.
1878. Auxœufs, propriétaire à Saint-Leu-d'Esserent.
1864. Ayffre, propriétaire à Senlis.
1872. Ballédent, coutelier à Senlis.
1867. Barbier-Roger, jardinier-maraîcher à Senlis.
1880. Barbier (Charles), jardinier au Plessis-Luzarches.
1884. Barbier (Emmanuel), jardinier chez M. E. Baudet, à La Chapelle-en-Serval.
1878. Barbiéry, propriétaire à Précý.
1866. Barré, jardinier-maraîcher à Senlis.
1878. Bataille (Jacques-Achille), cultivateur au Plessis-Belleville.
1878. Bataille, fils, cultivateur au Plessis-Belleville.
1884. Batavoine (Albert), jardinier-maraîcher à Verneuil.
1880. Baudet (Elie), propriétaire à La-Chapelle-en-Serval.
1880. Baudet (Oct.), entrepreneur à La-Chapelle-en-Serval.
1867. Bécus, aîné, distillateur à Senlis.
1880. Bellard (Lucien), jardinier au château de Rozières.
1869. Benoist (Edouard), négociant à Nanteuil.
1868. Benoist, propriétaire à Senlis.
1874. Bernaille, propriétaire à Senlis.
1867. Bertrand, couvreur à Senlis.
1867. Béry (Arthur), chez M^{lle} d'Avessens, à Chamant.
1877. Bigue, manouvrier à Apremont.
1867. Billet (Emile), cressonnier à Duvy.
1873. Bobled (Paul), jardinier chez M. Gallé, à Creil.
1875. Boige-Anquetin, marchand de nouveautés à Senlis.
1866. Boissonnas, propriétaire à Villemétrie.
1874. Bonnet, propriétaire à Pont-Sainte-Maxence.
1880. Bouchard (Alexandre), propriétaire à Surveilliers.
1869. Boudevin, pépiniériste, 25, rue de Lourcine, à Paris.
1884. Bougeault (Pierre), jardinier à Senlis.
1868. Bougeonnier, jardinier chez M. Vincent, à Senlis.
1878. Boursin, receveur au Havre.
1875. Brault, marchand de nouveautés à Senlis.
1880. Brenne, quincaillier à Senlis.

1870. Brimeur, père, jardinier chez madame Corbin, à Mortefontaine.
1874. Brimeur (Louis-Auguste), chez madame Corbin, à Mortefontaine.
1878. Bréville, propriétaire à Saint-Leu.
1884. Brouillard, jardinier chez M. Veillas, en gare de Mantes (Seine-et-Oise).
1876. Bruslé, propriétaire à Montgrésin.
1880. Bunel (Alfred), restaurateur à Senlis.
1866. Cabot, chef d'institution à Senlis.
1875. Cassel, banquier à Senlis.
1884. Caudrat (Ernest), jardinier à Fleurines.
1880. Cernois (Jules), au château de Chaumont, par Luzarches (Seine-et-Oise).
1867. Chalmin, avoué à Senlis.
1874. Chandelier (Jules), propriétaire à Senlis.
1884. Chambellan (Jules) fils, cultivateur-propriétaire à Senlis.
1880. Chantrier, pépiniériste à Mortefontaine.
1873. Chartier, notaire honoraire à Senlis.
1876. Chauveau, député, 30, rue Larochehoucault, à Paris.
1867. Chevaux, tapissier à Senlis.
1880. Civet, propriétaire à Saint-Maximin.
1879. Clairin, propriétaire à Brasseuse.
1874. Collas (Pierre), jardinier chez madame de Parseval, à Senlis.
1880. Cottard (Auguste-Louis), à La Chapelle-en-Serval.
1867. Compiègne (Simon), propriétaire au Poteau.
1884. Conord (Clotaire), jardinier à Gouvieux.
1872. Cosson (Auguste), jardinier à Senlis.
1876. Cottereau (Alphonse), jardinier à Senlis.
1870. Courcy, jardinier chez M. Souchier, à Chantilly.
1867. Coutard, jardinier chez M. Lemaire, à Versigny.
1878. Courtois, propriétaire à Cramoisy.
1878. Coquatrix, négociant à Saint-Leu.
1884. Coquerel, aide jardinier, rue de la Cognée, à Senlis.
1866. Crétenet, propriétaire à Senlis.
1884. Curassier, pâtissier à Senlis.

1881. David (Constant), jardinier chez M. Bonnet, à Senlis.
1866. Daguet, horticulteur à Senlis.
1870. Damainville, au château de Pondron.
1880. Deberly (Jules), aide jardinier à Senlis.
1867. Decaisne, docteur à Senlis.
1879. Delamotte, maître d'hôtel à Senlis.
1875. Delaporte, avoué à Senlis.
1867. Delaunay, propriétaire à Rully.
1880. Delaunay, jardinier chez M. Royer, à La Chapelle-en-Serval.
1867. Delaunay (Jules), propriétaire à Montgrésin.
1875. Démelin, avoué à Senlis.
1868. Demichy, propriétaire à Fleurines.
1884. Denisot (Narcisse-Jean-Baptiste), propriétaire, 68, Grande-Rue, à Chantilly.
1877. Derengère, horticulteur à Pont-Sainte-Maxence.
1869. Dervillé, instituteur retraité à Verneuil.
1867. Deslandes, jardinier chef au château de Chamant.
1868. Doria (comte), au château d'Orrouy.
1866. Drin, architecte à Senlis.
1869. Drivière, agent financier à Senlis.
1866. Dubarle, professeur d'horticulture à Senlis.
1868. Dubarle, fils, professeur d'horticulture à Reims.
1880. Dubroy, jardinier chez M. Bouchard, à Vémars, par Louvres.
1880. Dubois, propriétaire à Silly-le-long.
1878. Dudoüy, directeur de l'Agence des Agriculteurs, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.
1867. Dugardin, propriétaire à Cinqueux.
1873. Dumézy, marchand de vins à Senlis.
1866. Dumont, pépiniériste à Louvres.
1884. Duplacieux, aide jardinier chez M. Blanc, à La Chapelle-en-Serval.
1880. Duportail, jardinier chez M. Roblin, à Betz.
1884. Dupuis (Eugène), jardinier chez M. Maréchal, à Pont-Sainte-Maxence.
1866. Dupuis (Ernest), conseiller d'arrondissement à Pontarmé.

1866. Dupuis (Félix), propriétaire à Aumont.
1866. Dupré (Auguste), horticulteur à Senlis.
1866. Dupré, propriétaire à Vineuil.
1868. Duronsoy, jardinier chez M. Lemaire, à Ognon.
1876. Dusson, propriétaire au Plessis-Belleville.
1874. Duval, propriétaire à Senlis.
1867. Eclancher, fabricant de sucre à Saint-Leu.
1866. Fauvel, propriétaire à Villevert.
1877. Féré, notaire à Senlis.
1877. Fétizon, notaire à Senlis.
1884. Fleury (Paulin), jardinier à Montlévéque.
1879. Folie, officier du génie à Senlis.
1868. Fontaine, propriétaire à Senlis.
1878. Fortin, jardinier chez M. Auxeux, à Saint-Leu.
1869. De Fosseux, propriétaire à Beauvais.
1877. Fossiez, propriétaire à Senlis.
1867. Foucard, propriétaire à Senlis.
1876. Frémindity, père, château de Valgenceuse.
1876. Frémindity, fils, château de Valgenceuse.
1878. Gaillard, conseiller général à Précy.
1878. Gallé (Auguste-François), propriétaire à Apremont.
1870. Gaud, négociant en vins à Senlis.
1880. Gefroy (Constant), aide jardinier à Ognon.
1878. Georges (Elie), jardinier à Villemétrie.
1878. Gervais, propriétaire à Précy.
1873. Gervais, propriétaire à Rozoy-en-Multien.
1876. Gibert, jardinier-maraîcher à Senlis.
1869. Gillet, propriétaire à Senlis.
1879. Girardot, négociant au Plessis-Belleville.
1884. Givry, propriétaire à la fabrique d'acier, à Senlis.
1877. Glorient, manouvrier à Apremont.
1880. Godard (Henri), jardinier à Senlis.
1867. Godard, pépiniériste à Crépy-en-Valois.
1880. Gondel (Célestin), à La Chapelle-en-Serval.
1879. Goronflot, jardinier chef au château de Valgenceuse.
1869. Grison, propriétaire à Senlis.
1866. Gruny, propriétaire à Senlis.
1880. Guérard, propriétaire à Senlis.

4875. Guibourg, propriétaire à Senlis.
4879. Guinand, jardinier chez M. Guérard, à Senlis.
4880. Halouin, inspecteur-primaire à Senlis.
4868. Hamet aîné, propriétaire à Plailly.
4867. Hardivillé, coutelier à Chambly.
4867. Hardret, blanchisseur à Senlis.
4867. Hardy, plombier à Senlis.
4880. Harlay, aîné, pépiniériste à Marly-la-Ville, par Louvres (Seine-et-Oise).
4880. Harlay (Jules), pépiniériste à Marly-la-Ville, par Louvres (Seine-et-Oise).
4868. Harlé d'Ophoves, propriétaire à Chevrières.
4884. Havy, propriétaire à Apremont.
4867. Hazard, propriétaire à Orrouy.
4868. Henneguy (Eugène), propriétaire à Saint-Leu.
4878. Henneguy (Henri-Louis), à Saint-Leu.
4869. Héricart de Thury (vicomte), à Thury-en-Valois.
4874. Hervaux, meunier à Senlis.
4869. Heu, propriétaire à Chambly.
4880. Huss, jardinier chez M. Motel, à La Chapelle-en-Serval.
4869. Isoré, propriétaire à Chambly.
4867. Jannin, propriétaire à Senlis.
4873. Jassemmin, économiste de l'hôpital de Senlis.
4874. Jazé, horticulteur à Senlis.
4884. Jean, jardinier chez M. Chevallier, à Ermenonville.
4876. Joret, propriétaire à Gouvieux.
4880. Lagnier (Léopold), jardinier chez madame Henriot, à Saint-Nicolas.
4869. Lallier, pépiniériste à Macquelines, par Betz.
4880. Lamarre (François), à La Chapelle-en-Serval.
4869. Landru, fils, menuisier à Ermenonville.
4880. Lane (Jean-Emile), épicier à La Chapelle-en-Serval.
4880. Lasnier-Yuateau, marchand de vins à Senlis.
4873. Lavoisier, jardinier chez M. Cariat, à Betz.
4884. Lebon (Marcel), jardinier maraîcher à Senlis.
4884. Lebon (Aimé), jardinier maraîcher à Senlis.
4880. Lebon père, jardinier maraîcher au Poteau-Chamant.
4880. Lecointe, propriétaire à Orry-la-Ville.

4867. Lecocq-Dumesnil, propriétaire à La Chapelle-en-Serval.
4867. Lefebvre-Perpette, négociant à Senlis.
4866. Lefèvre (Julien), négociant à Senlis.
4867. Lefèvre, serrurier à Senlis.
4868. Lefèvre, jardinier-maraîcher, à l'Hôtel-Dieu-des-Maraîchers, à Senlis.
4877. Lefèvre-Justice, restaurateur à Ermenonville.
4866. Lefranc (abbé), curé de Bonneuil.
4869. Lefranc, architecte à Aumont.
4867. Lefrançois, rentier à Senlis.
4880. Legrand, jardinier chez le baron Roger, à Villeron, par Louvres.
4867. Lemaire, propriétaire à Nanteuil.
4880. Lenfant (Théop.), propriétaire à La Chapelle-en-Serval.
4867. Leroux (Emile), taillandier à Senlis.
4866. Leroy, jardinier chez M. Dupuis, à Pontarmé.
4867. Leroy (Isidore), jardinier à Paris-Passy.
4872. Lesouds, pépiniériste à Louvres (Seine-et-Oise).
4867. Lebrasseur, épicier à Senlis.
4878. Levasseur, entrepreneur à Senlis.
4866. Letuppe, propriétaire à Senlis.
4880. Levergeois (Eug.), propriétaire à La Chapelle-en-Serval.
4880. Libossart, limonadier à Senlis.
4880. Lorin (Léon), rue Bellon, à Senlis.
4880. Loron, horticulteur à Dammartin (Seine-et-Marne).
4878. Lozet, jardinier-chef chez M^{lle} Dosne, au château d'Annencourt, par Gargenville (Seine-et-Oise).
4880. Lozet (Hippolyte), aide-jardinier chez M. Boissonnas, à Villemétrie.
4867. Lutterech, propriétaire au château de Bourneville.
4873. Macret, agent-voyer à Senlis.
4881. Maigret (comte de), à Senlis.
4867. Maillard, jardinier chez M. Hamet, à Plailly.
4877. Malet (Richard), jardinier à Vineuil.
4867. Malbec, plombier à Senlis.
4878. Mancheron, propriétaire à Saint-Leu.
4884. Marcel (Cyp.), architecte, paysagiste à Ermenonville.
4881. Marchand, garde particulier à La Chapelle-en-Serval.

1877. Marinier, menuisier à Senlis.
1868. Margry (Amédée), propriétaire à Senlis.
1874. Martin, jardinier chez M. Dupuis, à Pontarmé.
1880. Masson (L.-F.), jardinier chez M. Rouget, à Vineuil.
1868. Masson, jardinier-maraicher à Senlis.
1867. Masson, pépiniériste à Gouvieux.
1877. Mathiou, peintre à Senlis.
1876. Maurice (Auguste), bourrelier au Plessis-Belleville.
1867. Meignen, propriétaire à Senlis.
1881. Meignen, peintre à Senlis.
1870. Mejasson, serrurier à Senlis
1868. Mellois, propriétaire à Fleurines.
1879. Menager (Achille), jardinier à Dammartin.
1867. Mercier (Léon), propriétaire à Senlis.
1874. Mercier (Victor), propriétaire à Senlis.
1880. Minard (Jean), jardinier au château de Senlis.
1866. Minguet, propriétaire à Senlis.
1884. Minouflet, aide-jardinier chez M. Blanc, à La Chapelle-en-Serval.
1879. Mirville, maître d'hôtel à Senlis.
1866. Moinet, géomètre à Senlis.
1869. Morel, pépiniériste à Bargny.
1866. Morel, notaire à Senlis.
1866. Morell (de), au château de Fontaine.
1876. Motel, propriétaire à La Chapelle-en-Serval.
1866. Mouy, propriétaire à Senlis.
1880. Naze (Léon), propriétaire à Orry-la-Ville.
1868. Nion, mécanicien à Villevert.
1874. Noché, faïencier à Senlis.
1869. Nonce, propriétaire au Poteau-Chamant.
1878. Oudin (F.), jardinier chez M. de Luppé, à Beaurepaire.
1884. Paisant, président du Tribunal à Senlis.
1884. Palfroy, jardinier-chef au château de la Victoire.
1875. Pankoucke, propriétaire à Aumont.
1867. Payen, imprimeur à Senlis.
1868. Payen, notaire à Pont-Sainte-Maxence.
1866. Péan, architecte paysagiste, 20, rue Gérando, Paris.
1867. Pelbois, propriétaire à Senlis.

1880. Perseguers (Paul), loueur à Senlis.
1880. Pichon, jardinier-chef chez M. Blanc, à La Chapelle-en-Serval.
1884. Pinçon (Ernest), jardinier, Fontaine des Arènes.
1878. Pironet, comptable à Saint-Leu.
1866. Poiré, meunier à Senlis.
1880. Pommeret (Ernest), à La Chapelle-en-Serval.
1867. Prévost (Antoine), jardinier à Vineuil.
1875. Prenveille, horticulteur à Saint-Just-en-Chaussée.
1867. Prudhomme, propriétaire à Senlis.
1884. Quicray, jardinier chez M. Ruffin, à Senlis.
1869. Réaume, propriétaire à Betz.
1868. Renaut, propriétaire à Pont-Sainte-Maxence.
1874. Rérhy, jardinier à Néry (Fabrique de sucre).
1869. Reusse, jardinier-chef de l'Hôpital de Senlis.
1877. Revours, maître de cave à Pont-Sainte-Maxence.
1868. Richard, notaire à Pont-Sainte-Maxence.
1874. Robert (Victor), propriétaire à Villevert.
1866. Robert, photographe à Senlis.
1870. Robineau, fabric. de médailles, 129, rue Turenne, Paris.
1876. Robinette, jardinier chez M. Queste, à Villemétrie.
1869. Roblin, propriétaire à Betz.
1880. Rodian (Louis), gare de Survilliers.
1880. Rodian (Albert), gare de Survilliers.
1868. Rolland, marchand de bois à Pont-Sainte-Maxence.
1869. Ruffin, propriétaire à Senlis.
1879. Saintôt (A.), jardinier chez M. Civet, à Saint-Maximin.
1878. Sarron, propriétaire à Pont-Sainte-Maxence.
1874. Saucier, pâtissier à Senlis.
1884. Sauvage (Jean-Baptiste), jardinier-maraicher à Senlis.
1880. Savignac, propriétaire à La Chapelle-en-Serval.
1880. Sénès (E.), marchand de vins à La Chapelle-en-Serval.
1868. Serret, propriétaire à Pont-Sainte-Maxence.
1867. Sommaire, épicier à Senlis.
1866. Suillet, docteur à Senlis.
1866. Tassin père, horticulteur à Senlis.
1880. Tassin fils, horticulteur à Nice.
1869. Testard, jardinier-chef au château de Chantilly.

4868. Thiébault-Legendre, grainier, avenue Victoria, Paris.
4867. Thiénard fils, entrepreneur à Ermenonville.
4867. Thiéquot, grainetier à Senlis.
4873. Thirion, ingénieur civil, 95, boulevard Beaumarchais, Paris.
4879. Thomas (Jean), jardinier à Villemétrie.
4874. Thomas (V.), jardinier au château de Belle-Fontaine.
4881. Tirlet, propriétaire à Senlis.
4881. Tisserand (Louis), jardinier à Saint-Nicolas.
4875. Tonnelier, négociant à Senlis.
4868. Tordeux, propriétaire à Senlis.
4869. Triboulet, propriétaire à Betz.
4877. Triboulet, jardinier chez M^{me} Champion, à Clermont.
4866. Turquet, propriétaire à Avilly.
4867. Turquet (Henry), propriétaire à Senlis.
4878. Vaillant, percepteur à Saint-Leu.
4881. Vallet (Charles), propriétaire à La Chapelle-en-Serval.
4867. Vaniékaut, propriétaire à Senlis.
4875. Vantroys, avoué à Senlis.
4873. Vatin, juge de paix à Senlis.
4873. Vaudier, jardinier-chef au château de Châalis.
4880. Vaudier, jardinier au château de Châalis.
4876. Velut, négociant en vins à Senlis
4878. Verret (Jean-Louis-Constant), cultivateur à Saint-Leu.
4881. Verrier, aide-jardinier chez M. Fauvel, à Senlis.
4881. Vignon, libraire à Senlis.
4878. Villette, restaurateur à Senlis.
4877. Vincent (Léon), entrepreneur de peinture à Senlis.
4868. Vincent, pharmacien à Senlis.
4869. Vincent-Bourbonneux, propriétaire à Senlis.
4867. Vramant, propriétaire à Baron.
4880. Vuateau, sellier à Senlis.
4866. Waru (de), propriétaire au château de Belle-Fontaine.
4873. Witasse (de), contrôleur des contributions à Senlis.
4866. Yon (Gaston), métreur à Senlis.
4875. Yon (Jules), cultivateur à Senlis.

Leçons d'Horticulture

JANVIER 1882.

*Culture des Primeurs. — Soins du Fruittier.
Propreté des Arbres fruitiers; soins à leur donner.*

- Vineuil :* Jeudi 5, à 9 heures du matin, chez M. Dupré.
Précy : Jeudi 5, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
Senlis : Dimanche 8, à midi 1/2, au jardin de la Société.
St-Leu-d'Esserent : Jeudi 12, à 10 heures du matin, à la mairie.
St-Maximin : Jeudi 12, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
Baron : Dimanche 15, à 10 heures du matin, à la mairie.
Nanteuil : Dimanche 15, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
Chantilly : Jeudi 19, à 9 heures du matin, à la mairie.
Apremont : Jeudi 19, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
La Chapelle : Dimanche 22, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
Ermenonville : Jeudi 26, à 10 h. du matin, chez M. Thiénard fils.
Plessis-Belleville : Jeudi 26, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, à la mairie.
Fleurines : Dimanche 29, à 10 h. du matin, chez M. Demichy.
Pont-Ste-Maxence : Dimanche 29, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.

A VENDRE
A VERNEUIL
20,000 ARBRES VERTS

(Epicéas, Noirs d'Autriche, Laricios et Sylvestres),

De 1 à 3 mètres 50 cent. de hauteur.

Le cent, 75 francs. — Le mille, 500 francs.

S'ADRESSER A SENLIS A M. FRÉMY.

ENGRAIS CHIMIQUES DE
MM. FAURE et KESSLER, Ingénieurs-Chimistes.

Dépôt chez M. MEIGNAN,

Marchand de couleurs et verres à vitres
pour Serres et Châssis de couches,

Rue Vieille-de-Paris, N° 57.

PAILLASSONS POUR SERRES ET CHASSIS

TOUT FAITS ET SUR MESURE

Chez M^{me} veuve Bouflet, rue de la République, 4.

A SENLIS

Jus de tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de
tabac au siège de la Société.

S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.

Revue de l'Horticulture belge et étrangère

*Recueil mensuel illustré, fondé en 1875, paraissant régulièrement
le 1^{er} de chaque mois en un fascicule de 24 pages grand in-8°.
orné d'une superbe chromo-lithographie, d'une planche noire
et de nombreuses gravures.*

OBJETS TRAITÉS : Plantes nouvelles, peu connues ou intéressantes.
Horticulture des salons et des fenêtres. Architecture de serres et
de jardins. Mosaiculture. Dessin, tracé et plantation de corbeilles
et parterres. Arboriculture ornementale. Littérature horticole et
chronique des expositions. Nouveaux appareils et ustensiles.
Variétés et mélanges.

Abonnement d'un an : Belgique, 12 fr. — Pour les pays de l'Union
postale, 13 fr. 50. — Pour tous les autres pays, 12 fr., port en sus.

S'adresser à M. Ed. Pynaert, rue de Bruxelles, 142, Gand (Belgique)